

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 juin 2024

Le 25 juin 2024 à 20 heures 30, le conseil municipal de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Convocation : 21 juin 2024

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Ghislaine BOURGEOIS, Marie-France MATAGNE, Jérémie DERSOIR, Vincent REBILLARD, Carine NEVEU, Pascal VANDERGUCHT, Valérie RENOUL

Absent excusé : Bruno LEBRETON, pouvoir à Carine NEVEU

Absent : Dominique TROSZEZYNSKI

Secrétaire de séance : Marie-France MATAGNE

Conseillers en exercice	: 10	Quorum	: 06
Présents	: 08	Votants	: 09

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mai 2024 est approuvé à l'unanimité sans observations.

Sur demande du Maire, le conseil municipal retire de l'ordre du jour les questions suivantes :

* Participation du comité des fêtes à l'achat d'illuminations de Noël

* Sécurisation et aménagement du centre bourg – rue Saint Loup - Lancement de la consultation pour le marché de travaux

- **SIEML : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA REMISE EN ETAT ET LA POSE DE PRISES GUIRLANDES SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC** **Délibération n°2024.06.25-01**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité le SIEML pour le changement de 6 prises guirlandes défectueuses sur l'éclairage public et la pose de 3 nouvelles prises. Le coût des travaux s'élève à 2 693,35 € net de taxe. Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour le versement d'un fond de concours de 75 % au SIEML, soit 2 020,01 €.

Le conseil municipal ;

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Article 1

Le conseil municipal décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- DEV161-24-55 : « Suite demande commune, pose de prises guirlandes (n°3-4-19-6-7-8-38-40-42) »
 - Montant de la dépense : 2 693,35 € Net de taxe
 - Taux du fonds de concours : 75%
 - Montant du fond de concours à verser au SIEML : 2 020,01 € Net de taxe

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Président du SIEM, le Maire de La Jaille-Yvon, le comptable de La Jaille-Yvon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME EN CAS D'INTERESSEMENT DU MAIRE **Délibération n°2024.06.25-02**

Le Maire informe le conseil municipal que l'article L422-7 du code de l'urbanisme stipule que « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Il est demandé au conseil municipal de désigner un de ses membres pour signer les autorisations d'urbanisme concernant le Maire.

Le conseil municipal ;

Vu l'article L422-7 du code de l'urbanisme;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Désigne Mme Marie-France MATAGNE, 2^e adjointe, pour prendre les décisions d'urbanisme concernant les projets faisant l'objet de demande de permis de construire ou de déclaration préalable pour lesquels le Maire est intéressé, soit en son nom personnel, soit comme mandataire.

- SECURISATION ET AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – RUE SAINT LOUP : MAITRISE D'ŒUVRE **Délibération n°2024.05.28-03**

Le Maire rappelle au conseil municipal que, pour la maîtrise d'œuvre de la requalification de la rue Saint Loup, LIGEIS, cabinet de maîtrise d'œuvre, avait établi un devis de 25 187,50 € HT soit 30 225,00 € TTC. Par délibération du 29 juin 2021, le conseil municipal a accepté le devis pour la partie avant-projet (5 694,00 € HT – 6 832,80 € TTC).

Il est proposé au conseil municipal d'accepter les phases optionnelles : de la phase Projet à la réception (AOR) pour un montant de 19 493,50 € HT soit 23 392,20 € TTC €.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte le devis n°A21-196 de LIGEIS, Bureau d'études VRD à Angers (49), pour les missions de maîtrise d'œuvre des travaux de requalification de la rue Saint Loup (phases Projet à AOR) pour un montant de 19 493,50 € HT soit 23 392,20 € TTC €.
- Inscrit les crédits au budget principal 2024, chapitres 20 (phase projet) et 21 (phases ACT à AOR).

Pour information, la délibération pour le lancement de la consultation pour les travaux sera prise lors de la s séance de conseil municipal de septembre. La réunion publique de présentation du projet a lieu le mercredi 3 juillet 2024 à 19 heures à l'Espace Henry de Messey. Une réunion est prévue le même jour à 18h avec M. LE GALL de LIGEIS.

- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION :

Le Maire a accepté le 11/06/2024 le devis n°DE03007 de DECOLUM Illuminations pour l'achat des guirlandes et ampoules pour un montant de 2 217,00 € HT soit 2 660,40 € TTC.

La délibération pour la participation du Comité des fêtes (à hauteur de 700 €) sera prise lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

- Questions diverses

- Inauguration école/bibliothèque : le samedi 5 octobre à 11h30.

- Demande d'achat d'un délaissé de chemin rural : le Maire a été contacté par M. et Mme SIMON sis La Bélinière qui souhaitent acheter à la commune un délaissé de chemin rural longeant leur propriété pour sécuriser leur accès. Cette vente nécessiterait une enquête publique, même si ce chemin n'est plus utilisé (en friche). Après avoir pris connaissance des lieux, le conseil municipal

donne un accord de principe sous réserve que les frais soient supportés par les acquéreurs. Un courrier sera envoyé aux riverains de cet ancien chemin pour connaître leur position.

- **Chemin des Rivaudières** : la commune de Ménil a prévu de réaliser des travaux avec l'entreprise PIGEON TP Loire-Anjou sur la partie du chemin lui appartenant. La commune de La Jaille-Yvon pourrait en profiter pour refaire la partie empierrée. Le coût s'élève à 3 181,50 € HT soit 3 817,80 € TTC. Le conseil municipal donne son accord.
- **Ecole - Préau** : plusieurs devis ont été reçus pour l'aménagement d'un préau à l'école, soit en extension du bâtiment, soit en fond de cour. D'autres devis sont en attente. La décision sera prise lors d'une prochaine séance de conseil municipal quand tous les devis seront établis.
- **CCVHA-Commission PLUi-PLH** (Marie-France MATAGNE) : le PLH a été présenté pour avis au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) qui a émis des recommandations. L'accent est mis sur le PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration – pour les ménages modestes). Le territoire compte 257 logements sociaux. Il est recommandé de mettre l'accent sur les T2 car il y a peu d'attributions pour beaucoup de demandes. Le PLH sera présenté le 27 juin au conseil communautaire pour approbation, puis transmis au Préfet. Il est valable 6 ans avec des bilans annuels. Le PLUi devra être compatible avec le PLH. Trois communes, Le Lion d'Angers, Les Hauts d'Anjou et Juvardail instaurent le permis de louer. C'est une gestion communale : le propriétaire doit fournir un diagnostic du logement qu'il compte mettre en location. Le Maire prend un arrêté d'autorisation de louer avec des réserves possibles ou un refus. S'il y a des réserves, le propriétaire dispose de 6 mois pour les lever. Le permis de louer comporte un volet sanction : des amendes comprises entre 5 000 et 15 000 €. Ce dispositif vise à lutter contre les marchands de sommeil et les logements insalubres.

Le PLUi devra être en cohérence avec le SCOT d'ici 2026. Une consultation est en cours pour les zones humides : phase de diagnostic sur différents volets (réalisation pour fin 2024).

- **CCVHA-Commission solidarité – habitat** (Marie-France MATAGNE) : l'OPAH prend fin avec 473 permanences sur 3 sites. Il y a eu une baisse de fréquentation qui concernait surtout les propriétaires occupants pour la rénovation énergétique (50% des dossiers). 276 demandes ont été subventionnées avec un délai d'une moyenne de 16 mois. 100% des objectifs ont été atteints. L'OPAH-RU a moins bien marché : 25 dossiers seulement ont abouti. Le ravalement façades n'a pas eu beaucoup de succès.

L'OPAH est remplacé par le Pacte territorial France Rénov qui regroupe toutes les thématiques. Il est financé à 50% par l'ANAH et géré par l'EPCI (+1,5 ETP) : ADIL et Alisée se sont positionnées. Le reste à charge pour la collectivité est de + 8 000€.

Lors de cette commission, il a également été question de la Maison des Adolescents. Le territoire français en compte 125. C'est un dispositif de prévention pour les adolescents. Piloté par l'association Montgeois : 1 180 situations ont été traitées (3 entretiens maximum par jeune). Le projet pour la maison des adolescents consiste en une permanence d'une journée tous les 15 jours avec 3 implantations.

Le Salon Bien Vivre – Bien Vieillir chez soi qui a eu lieu au Lion d'Angers a bien fonctionné avec 150 visiteurs.

Portage de repas : un bilan des actions 2023-2024 a été présenté avec 99 bénéficiaires sur le territoire. Le prix du repas va augmenter.

- **CCVHA-Commission enfance/jeunesse** (Vincent REBILLARD) : le territoire compte 6 établissements d'accueil de jeunes enfants, 3 relais petite enfance et 1 018 places d'accueil, 11 accueils de loisirs et extrascolaires avec 2 353 enfants accueillis. Deux ALSH offrent un service de navette. Les communes vont recevoir une étude de la CAF pour faire remonter les besoins.

Un groupe de travail va se mettre en place sur les situations complexes de parents avec suspicion d'ébriété avec une réflexion sur l'attitude à tenir dans ce genre de cas.

Concernant les subventions, Anjou Sport Nature avait fait une demande de 33 390 € pour l'enfance et 20 210 € pour la jeunesse (+16%), 27 400 € pour le ramassage (- 16%) soit un total demandé de 81 000 € (+ 4%). La hausse de subvention octroyée par la CCVHA a été fixée à 2 % pour tous les centres de loisirs. Donc il est proposé la même chose pour Anjou Sport Nature.

- **SIUP - Conseil Ecole** (Jérémy DERVOIR) : l'école Roc en Val compte 75 élèves à la rentrée scolaire 2024. Une activité permis vélo va être organisée avec Anjou Sport Nature pour les CM. Génération vélo prend la moitié en charge et le SIUP l'autre moitié. Le financement sera à revoir. Il a été décidé que le voyage scolaire serait réalisé tous les 4 ans. L'année prochaine 14 enfants quitteront l'école ; il faudra donc être vigilant pour pouvoir conserver les 4 classes.
- **CCVHA-Commission finances** (Pascal VANDERGUCHT) : le Pacte Fiscal a été présenté avec l'objectif de maintenir l'équilibre tel qu'il existait dans les 3 intercommunalités. Concernant l'assainissement collectif, la tarification va croître pour dégager 12 millions d'euros afin de pouvoir financer les travaux. L'harmonisation des tarifs est prévue en 2028. Deux Plans Pluriannuels d'Investissement sont prévus : 20 millions sur 10 ans sans emprunt mais avec une avance du budget principal qui sera remboursée au fur et à mesure sur une période 2024-2033. Des priorités sont arrêtées pour la mise aux normes des stations et des travaux pour remédier à la vétusté des canalisations et la réalisation de la séparation des réseaux EU-EP. Pour La Jaille-Yvon, il est prévu la réalisation d'un regard drainant en 2024-2025.

Le PPI eaux pluviales urbaines : les communes prennent en charges 50 % des travaux, payés en n+1 dans les attributions de compensation.

Deux axes de réinternalisation sont envisagés :

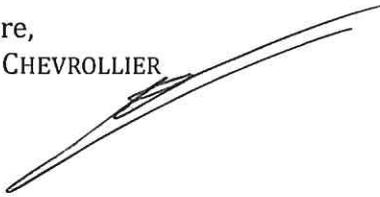
- la voirie (4 ETP) : prévision de 5 000€ d'économies sur 5 ans.
 - l'assainissement (2ETP) : économie estimée à 185 000€ sur 5 ans.
- **Muret rue du Lavoir** : les travaux ont lieu du 1^{er} au 6 juillet, organisés par l'association des Amis du Patrimoine avec des jeunes bénévoles. Il est décidé que la commune offrira un repas un soir pour ces jeunes à la guinguette l'Embellie.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 25 juin 2024

Membres du conseil municipal présents : Pascal CHEVROLLIER, Ghislaine BOURGEOIS, Marie-France MATAGNE, Jérémie DERSOIR, Vincent REBILLARD, Carine NEVEU, Pascal VANDERGUCHT, Valérie RENOUL

- 2024.06.25-01 : SIEML : versement d'un fonds de concours pour la remise en état et la pose de prises guirlandes sur l'éclairage public
- 2024.06.25-02 : Désignation d'un membre du conseil municipal pour les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du Maire
- 2024.06.25-03 : Sécurisation et aménagement du centre bourg – rue Saint Loup : Maîtrise d'œuvre

Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER



La secrétaire de séance,
Marie-France MATAGNE

